

HABITER

“Le rôle privilégié de la maison ne consiste pas à être la fin de l’activité humaine, mais à en être la condition et dans ce sens, le commencement”. Emmanuelle Levinas, Totalité et infini

Qu’est-ce qu’habiter ?

Dans ***Espèces d’espaces***, Georges Perec se demande : « *Habiter une chambre, qu’est-ce que c’est ? Habiter un lieu, est-ce se l’approprier ? Qu’est-ce que s’approprier un lieu ? A partir de quand un lieu devient-il le vôtre ?* ».

Car c’est l’usage familial des choses habituelles qui meublent et fondent un noyau d’habitation qui est d’abord un noyau de stabilité et de confiance. Et ces choses familières, humaines et non humaines, forment aussi un **noyau d’identification pour la personne** dans la mesure où elle se reconnaît en elles, où elle peut se sentir enveloppée, portée et étoffée par elles : l’habiter n’est pas simplement **ce que l’on habite**, mais conjointement **ce qui nous habite**. L’habiter est ce bien désirable (et non un droit exigible comme l’est le logement), en ce qu’il conditionne toute apparition durable en public. L’habiter conditionne l’assurance de **pouvoir se rendre dans la cité** (flâner dans son quartier ou se rendre à son travail ou à une activité de loisir...), en ce qu’il offre la possibilité de pouvoir s’y retirer, de s’y rétablir et de s’y recueillir. **Habiter ne se limite pas à vivre** (ou à survivre), il donne à la vie une certaine tonalité, il la rend expressive, il se présente pour elle comme l’origine d’un sens.

Habiter est un trait fondamental de l’être.

Aussi, peut-on affirmer que l’habiter ne saurait être seulement le résultat d’une « bonne » politique du logement, d’un « bonne » architecture, d’un « bon » urbanisme (et pourrait-on ajouter d’un article de la loi ELAN, conditions certes nécessaires, mais non suffisantes. L’habiter doit être considéré, par ceux et celles qui prétendent promouvoir des formules d’habitat pour les personnes en situation de handicap, comme source, comme fondement. Car **c’est de l’habiter que dépend la qualité de la sphère privée**, de l’habitat entendu comme, à la fois le logement, le chez-soi et tous les parcours urbains et civiques qui y mènent et d’où l’on s’y projette. En rappelant, une nouvelle fois **qu’habiter est plus qu’être logé**. L’habiter, dimension existentielle de la présence de l’Homme sur terre ne se satisfait pas seulement d’un nombre de mètres carrés de logement ou de la qualité architecturale d’un immeuble.

C’est quand l’Homme « habite », que son habitat devient habitation : ce lieu d’un possible devenir citoyen.

Habiter nécessite un véritable « chez soi ».

Au moins trois dimensions peuvent être mobilisées pour circonscrire un « **chez-soi** », même si elles ne le définissent pas totalement, mais peuvent servir utilement à l'évaluation de son effectivité. Ces trois dimensions constituent des repères pour différencier le fait d'être hébergé ou de celui d'habiter.

L'intimité

Le « chez-soi » est d'abord et peut-être avant tout, le lieu de l'intimité. Ce sentiment d'intimité advient au travers de la possibilité de l'**appropriation de son espace** (on le meuble, on le décore, on le range... ou non, à sa façon, on y construit un paysage personnel d'objets). Mais pour que cet espace devienne véritablement le lieu de l'intime, il doit pouvoir être également celui de ses secrets, de sa vie familiale et domestique, de ses arrangements privés.

La clôture

Elle est également nécessaire pour qu'existe un chez-soi, car le chez-soi a à voir avec le **sentiment de sécurité**. Être chez soi nécessite, en conséquence, de pouvoir contrôler qui peut y entrer (on accueille qui l'on souhaite chez soi, on en interdit l'entrée à d'autres et certains ne seront reçus que sur le seuil, etc.). Mais la clôture, qui est aussi **la jointure entre l'espace de l'homme et ce qui lui est extérieur**, doit pouvoir être franchie par son occupant. La possibilité d'ouvrir sa porte et de pouvoir la franchir, distingue l'hospitalité de la prison. Possibilité qui, quand on observe certaines formules d'habitat dite inclusif ne semble pas toujours aller de soi...

Le lieu où l'on peut gouverner son temps.

Gouverner son temps est une des conditions de la **maîtrise de son intérieur**, mais aussi de sa manière subjective d'habiter. C'est aussi une des raisons importantes pour lesquelles les personnes en situation de handicap aspirent à habiter chez elles alors qu'elles habitent dans leur famille ou dans un établissement médico-social où leur temps est pour partie décidé et organisé par d'autres...

Le chez-soi, ainsi précisé, **n'est pas le repli, même s'il peut et doit pouvoir le rester**. La maison, le chez-soi est aussi l'unité d'un possible déploiement pour celui ou celle qui l'habite, l'unité d'un possible devenir citoyen et le lieu à partir duquel un nouveau champ des possibles s'ouvre...

Habiter chez soi nécessite le plus souvent pour la personne en situation de handicap d'être accompagnée (voir la page « Accompagnement »).